



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 3985

Texte de la question

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Jo Zimmermann, pour le groupe Les Républicains.

Mme Marie-Jo Zimmermann. Madame la ministre de l'éducation nationale, depuis près d'un an, nous vous interrogeons régulièrement sur le bien-fondé de la réforme des collèges et les critiques qu'elle suscite, qu'il s'agisse de la suppression des sections européennes ou de la restriction des classes bilingues. Face à toutes les questions posées par mes collègues, vous esquiviez la réponse.

Aujourd'hui à trois mois de la rentrée, il serait plus que nécessaire que, face aux inquiétudes des parents et des enseignants, nous ayons des réponses précises sur la pertinence de vos choix. Vous avez souhaité que les recteurs fassent de la pédagogie, mais l'incompréhension domine encore.

Je soulignerai en particulier les problèmes que suscite la réforme de l'enseignement de l'histoire. Au moment où les grandes valeurs nationales sont remises en cause par l'émergence des communautarismes, il est plus que nécessaire de respecter l'histoire en tant que récit national. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

Ce qui est reproché, c'est que l'enseignement se focalise sur le thématique et le moralisateur, alors que jamais, dans l'histoire de France, on n'a eu autant besoin de remettre du chronologique, de l'enchaînement et du linéaire.

M. Pierre Lellouche et M. Marc Le Fur. Très bien !

Mme Marie-Jo Zimmermann. Le mélange des deux sans ligne directrice pose un réel problème.

M. Christian Jacob. Gauchisme primaire !

Mme Marie-Jo Zimmermann. Pourquoi, alors, vouloir supprimer l'unité des programmes d'histoire au profit de thèmes facultatifs à la discrétion de chacun des enseignants ? Ayant moi-même été professeur d'histoire et géographie, je leur fais confiance. Encore faut-il qu'il y ait, de votre côté, un arbitrage sur un tronc commun, de façon à ce que tous les collégiens bénéficient du même enseignement sur les grands événements de leur histoire.

En effet, madame la ministre, la connaissance de l'histoire joue un rôle-clé dans la formation d'un individu. Personne ne peut savoir où il va s'il ne sait pas d'où il vient. Un enfant qui a vocation à devenir un citoyen français, participant à la vie de la cité et s'exprimant démocratiquement, doit donc connaître l'histoire de son

pays. Quelle réponse pouvez-vous apporter à ces questionnements ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants, et sur quelques bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la députée, vous avez raison : comprendre l'histoire et la mémoire de son pays, les grands événements qui ont forgé l'âme de notre nation, est essentiel dans la construction du citoyen et, parce que l'école est au cœur de la République, c'est en effet l'une de ses missions fondamentales.

Mais je nous alerte collectivement : l'histoire qui doit permettre de nous fédérer n'est pas celle qui, au contraire, nous divise.

M. Christian Jacob. Vous avez une certaine capacité à la réécrire !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Si je vous dis cela, c'est parce qu'on a bien pu sentir, dans les débats qui ont entouré la réforme de l'enseignement de l'histoire, ces derniers mois, que se cachait trop souvent cette tentation de fabriquer une histoire qui serve des idéologies ou des conflits politiques. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

C'est la raison pour laquelle le choix que nous avons fait, qui était du reste inscrit dans la loi de refondation de l'école, en 2013, n'a pas consisté à ce que le pouvoir politique écrive l'enseignement de l'histoire, mais à confier cette mission fondamentale à une commission d'experts : le Conseil supérieur des programmes, des experts, des intellectuels, des membres de la représentation nationale qui, en toute indépendance, ont rédigé ce programme d'histoire, comme l'ensemble des programmes de la scolarité obligatoire. (*Les exclamations perdurent.*)

Venons-en maintenant au contenu de ces nouveaux programmes, puisque vous les avez mis en accusation. Pour ce qui concerne, d'abord, l'école primaire, notre histoire nationale est absolument centrale dans ce qu'on apprend aux enfants. Pour le collège, l'histoire nationale est toujours le fil conducteur de l'enseignement d'histoire, mais vous comprendrez aussi qu'à ce stade de la scolarité, on veuille apprendre aux élèves ce que sont les histoires d'autres sociétés et d'autres pays, en particulier de ceux avec lesquels la France nourrit des relations étroites.

M. Pierre Lellouche. C'est-à-dire ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Pour finir, madame Zimmermann, puisque vous êtes ancienne professeure d'histoire et géographie, vous aurez certainement noté avec un grand intérêt qu'enfin, grâce à ces nouveaux programmes, nous avons remis en place la chronologie, si importante pour bien comprendre cette histoire, et que les programmes...

M. le président. Merci, madame la ministre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3985

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 mai 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 mai 2016](#)